



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance ordinaire, tenue à huis clos le 10 janvier 2022

Étaient présents :

La mairesse: M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste-Marie

Par téléphone : M^{me} Vicky Landry Bergeron

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

Avec pensée

RÉSOLUTION 2022-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour du 10 janvier 2022 avec l'ajout des points : 6 f) Abrogation de la résolution 2021-309 et 6 g) Déclaration de compétences à la MRC : matières résiduelles

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de dossier :
 - a) Résolution : Défibrillateur
 - b) Suivi : Schéma Incendie
 - c) Résolution : Achat de veste de sécurité au Parc
 - d) Résolution : Achat d'une scie à chaîne à batterie au Parc
4. Adoption du procès-verbal
 - a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021
 - b) Résolution : Adoption du procès-verbal dédié au Budget et Plan T. du 13 décembre
 - c) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre
5. Comptes
6. Administration générale
 - a) Résolution : Ventes pour non-paiements des taxes
 - b) Résolution : création d'un fonds réservé pour les dépenses liées aux élections



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- c) Résolution : Affectation de la somme au fonds réservé pour les élections
- d) Résolution : Attribution des dossiers aux élu(e)s
- e) Résolution : Membre du CCU

- 7. Règlementation
 - a) Suivi : Règlement 80-5, Relatif à la rémunération des membres du Conseil municipal
 - b) Suivi : Règlement 147-5, Relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

- 8. Sécurité publique
 - a) Résolution : Engagement nouveau pompier et PR
 - b) Résolution :

- 9. Hygiène et COVID 19
 - a) Résolution : Renouvel. Contrat à Mme Robert pour règl. des chiens et chats
 - b) Résolution : Autorisation pour stérilisation des chats

- 10. Voirie

- 11. Loisirs

- 12. Parc
 - a) Résolution : Entériner l'engagement des nouveaux employés

- 13. Demande de don et d'appui
 - a) Embellissement de la cour d'école St-Bernard
 - b) Commandite du festival de St-Valentin

- 14. Informations
 - a) Programme transitoire impact fiscal pour les exploitations agricoles
 - b) Programme redevances pour l'élimination des matières résiduelles
 - c) FRR Fonds régions et ruralité

- 15. Correspondance
 - a) Procès-verbal de la MRC sur le site Internet

- 16. Discussion

- 17. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2022-01-002

Suivi de dossier : Achat de 2 défibrillateurs

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisée la Greffière-trésorière à procéder à l'achat de 2 défibrillateurs, le Samaritan, 350 P, tel que recommandé par le directeur du Service Incendie et des premiers répondants, au coût de 1299.\$, en considérant que l'on garde les 2 anciens.

RÉSOLUTION 2022-01-003

Suivi de dossier : Achat de veste de sécurité au Parc

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisé le responsable du parc régional St-Bernard à procéder à l'achat de dossards oranges réguliers (ou autre couleur) pour tous les employés du parc afin qu'ils soient plus facilement identifiables et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

que ces dossards devront être d'un prix approximatif de 15. à 20. dollars chacun.

RÉSOLUTION 2022-01-004

Suivi de dossier : Achat d'une scie à chaîne à batterie au Parc

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisé le responsable du parc régional St-Bernard à procéder à l'achat d'une scie à chaîne / coupe branche à batterie de marque De Walt au prix soumissionné par BMR Lacolle au prix de 400.\$, plus taxes.

RÉSOLUTION 2022-01-005

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

RÉSOLUTION 2022-01-006

Adoption du procès-verbal dédié au Budget et Plan Triennal du 13 décembre 2021

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance dédiée au Budget et au Plan d'Immobilisation Triennal du 13 décembre 2021.

RÉSOLUTION 2022-01-007

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021.

RÉSOLUTION 2022-01-008

Comptes

Il est proposé par Mme Carole Ste Marie, appuyé par Mme Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de décembre 2021 de la liste en annexe.

Du chèque 60465 au chèque 60543 inclusivement, le total est: 267 666.00 \$
Le fonds de roulement est de : 690 000.00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2021 est de : 523 425.00 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2022-01-009

Ventes pour non-paiement des taxes

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient mis en vente pour non-paiement des taxes municipales, par la MRC des Jardins-de-Napierville, les immeubles faisant parties de la liste en annexe B et pour lesquels est dû un montant en capital de taxe de 2020 dépassant 10.00\$. Que peuvent être retirés de la liste les immeubles dont les propriétaires auraient payé les taxes pour 2020 avec intérêts avant de les transmettre à la MRC. Que s'il y a retour de paiement pour cause



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

de chèque sans fonds, les immeubles listés et ceux non listés seront envoyés à la MRC pour être vendus sans autre préavis.

RÉSOLUTION 2022-01-010

Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées aux élections

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU' à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

RÉSOLUTION 2022-01-011

Affectation de la somme au fonds réservé pour les élections

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2022-01-010, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 30 000.\$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

En conséquence

il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 30 000.\$ pour les exercices financiers 2022 à 2025;
QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le *fonds général de l'exercice financier 2022, tel que prévu au Budget.*

RÉSOLUTION 2022-01-012

Attribution des dossiers aux élu(e)s

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soient distribués les dossiers de façon suivante pour l'année 2022 :

CONSEILLER (ÈRES)	DOSSIERS
Estelle Muzzi, mairesse	TOUS LES DOSSIERS
Marie-Claude Adam, Poste 1	Incendie et Premiers répondants Sécurité civile Communications Parc et Loisirs Chien et chat Garage Souper des bénévoles
Michel Dubuc, Poste 2	Parc et Loisirs Projet sociaux Développement économique Sécurité civile Environnement Incendie et Premiers répondants Communication Sites Web Secteur : Conrad, Gaston et Normand
Carmyn Girard, Poste 3	Voirie Bâtiments Saint-Jean-Baptiste Secteur : Conrad, Gaston et Normand CCU Garage Chien et chat



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

No de résolution
ou annotation

Vicky Landry Bergeron, Poste 4	Politique familiale Politique des aînés Souper des bénévoles Arbre de Noël Bibliothèque Soirée des finissants Embellissement de la Municipalité
Simon Lejour, Poste 5	Parc et Loisirs Projets sociaux CCU Développement économique Garage municipal Embellissement de la Municipalité Environnement Bâtiments
Carole Ste Marie, Poste 6	Voirie Bibliothèque Politique des aînés Politique familiale Parc et Loisirs Saint-Jean-Baptiste

RÉSOLUTION 2022-01-013

Nomination des membres du CCU

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soient nommés au Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) les conseillers Carmyn Girard, Simon Lejour et Michel Dubuc.

RÉSOLUTION 2022-01-014

Abrogation de la résolution 2021-309

Il est proposé par Mme Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit abrogée la résolution 2021-309.

RÉSOLUTION 2022-01-015

Déclaration de compétences à la MRC concernant la gestion intégrée des matières résiduelles.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville désirent présenter un projet visant la déclaration de compétence en gestion intégrée des matières résiduelles par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre de l'aide financière;

Par conséquent,

il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Bernard-de-Lacolle s'engage à participer à la déclaration de compétence en gestion intégrée des matières résiduelles par la MRC des Jardins-de-Napierville et à assumer une partie des coûts;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
Que le conseil nomme la MRC des Jardins-de-Napierville responsable du dit projet.

RÉSOLUTION 2022-01-016

Renouvellement du contrat de M^{me} Robert pour les règlements concernant les chiens et chats

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit renouvelé le mandat de Mme Isabelle Robert comme officier responsable pour l'application du règlement relatif aux animaux ;

que soit renouvelé le mandat de Mme Isabelle Robert comme officier responsable de l'application du règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec ;

que les actes suivants fassent partie intégrante de son mandat :

- Tenir le registre des chiens à jour et le remettre mensuellement à la Municipalité ;
- Prise en charge d'un animal vivant (fourrière, nourrir et nettoyage) ;
- Téléphoner aux propriétaires des chiens errants ;
- Euthanasie (payé par la Municipalité) ou adoption d'animal non réclamé ;
- Collecter les amendes pour reprendre un animal (fourrière) ;
- Recevoir les appels pour les chiens errants (soir et fin de semaine inclus) ;
- Recevoir les appels de la SQ concernant notre Municipalité ;
- Remettre un rapport des sommes d'argent perçu ;
- Tenir un registre des interventions faites ;
- Émettre les constats d'infractions.

que ce mandat est pour une période de 12 mois et renouvelable à la fin de chaque mandat par voie de résolution ;

que sa rémunération soit l'équivalent :

- d'un montant forfaitaire de \$5000. annuel, payable en 2 versements : en juin et décembre ;
- le coût des pensions des chiens à la fourrière (15\$ par jour) ;
- Cinquante dollars (50,00\$) par présence plus le kilométrage pour se rendre lors de présence à la Cour de St-Rémi ;

Que ses obligations sont telles que décrites dans le règlement relatif aux animaux.

RÉSOLUTION 2022-01-017

Autorisation pour la stérilisation des chats

ENTENDU QU' un montant de 5 000\$ a été prévu au budget de 2022;

ENTENDU QUE les chats sont un fléau sur notre territoire;

ENTENDU QUE plusieurs citoyens demandent à la Municipalité d'intervenir dans ce dossier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'officier responsable de l'application du règlement des chiens, M^{me} Isabelle Robert, à faire la capture, et à faire faire la stérilisation des chats et des chattes jusqu'au maximum prévu au budget.

Que la Municipalité félicite Mme Robert pour son excellent travail.

RÉSOLUTION 2022-01-018

Entériner l'engagement des nouveaux employés

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit entériné l'engagement des employés, à temps partiel suivants :

- Monsieur Victor Sauvé-Lafrance, à 13.50\$/l'heure
- Madame Camille-Mailie Gagnon à 16.00\$/l'heure

RÉSOLUTION 2022-01-019

Embellissement de la cour d'école St-Bernard

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisé le don à l'école St-Bernard pour l'embellissement de la cour de récréation au montant de 3 000.\$

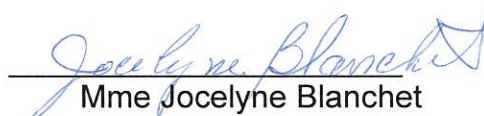
RÉSOLUTION 2022-01-020

Commandite du festival de Saint-Valentin

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit autorisée une commandite au Festival de la Saint-Valentin au montant de 100.\$ si le Festival a lieu.

Il est proposé par M^{me} Carole Ste-Marie, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam que soit levée la séance ordinaire du 10 janvier 2022.


M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse


Mme Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière